

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Création du S.I.V.U. par arrêté préfectoral du 4 avril 2000

Séance publique du 7 juillet 2023

Membres en exercice : 8
Date de Publicité : 07/07/2023

D/2023-022

Aujourd'hui, Vendredi 7 juillet 2023, à 10 heures 26, s'est réuni au SIVU BORDEAUX-MERIGNAC, 40 avenue de la Gare à Bordeaux et en visio-conférence le comité syndical sous la présidence de :

Madame Delphine JAMET

Etaient présents :

A titre de titulaires :

Mesdames DELUC, DEMANGE, JAMET, KUHN et SCHMITT, et Messieurs BELPERRON et GIRARD

A titre de titulaire en distanciel :

Madame FAHMY

A titre de suppléants :

Mesdames BOUVIER, DELNESTE et JUSTOME

Etaient excusés :

Mesdames AMOUROUX, EL KHADIR, LE BOULANGER, et Messieurs ARFEUILLE et FEYTOU

SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION UNIQUE DE BORDEAUX-MERIGNAC

D/2023-022

**CHOIX DES SOCIETES CHARGEES DE LA FOURNITURE D'EMBALLAGES ALIMENTAIRES ET
DE FILMS THERMOFORMABLES**

DECISION - AUTORISATION

Le rapport suivant est présenté au Comité Syndical:

Dans le cadre de l'activité du SIVU, une procédure d'appel d'offre a été lancée pour la fourniture d'emballages alimentaires et de films thermoformables.

La commission d'appel d'offre, réunie le 7 juillet 2023, a proposé de retenir les sociétés suivantes :

- Lot n° 23.EM01 : Fourniture d'emballages alimentaires compostables et biosourcés à base de cellulose et du film d'opercule

Société : Rescaset Concept

- Lot n° 23.EM02 : Fourniture de films thermo formables pour conditionnement et cuisson sous vide

Société : Consultation déclarée sans suite en raison de l'infructuosité de la procédure

LE COMITE SYNDICAL

Vu l'avis de la commission d'appel d'offres du 7 juillet 2023,

Adopte la délibération suivante :

Article 1 :

Approuve le choix des sociétés, tel que décrit ci-dessous :

- Lot n° 23.EM01 : Fourniture d'emballages alimentaires compostables et biosourcés à base de cellulose et du film d'opercule

Société : Rescaset Concept

- Lot n° 23.EM02 : Fourniture de films thermo formables pour conditionnement et cuisson sous vide

Société : Consultation déclarée sans suite en raison de l'infructuosité de la procédure

Article 2 :

Autorisé sa Présidente à signer les marchés correspondants ainsi que tous les documents afférents à cette affaire.

Adopté :

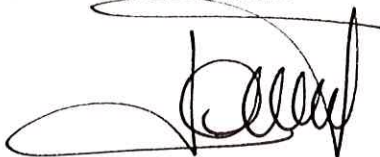
Voix pour : 8

Voix contre : 0

Abstentions : 0

Fait et délibéré à Bordeaux, au siège du SIVU, le 07/07/2023

La Présidente



Delphine Jamet